

Catégorie de titres

Numéro de compte du porteur

Plier

Formulaire de procuration - Assemblée annuelle qui aura lieu le 13 janvier 2016

Le présent formulaire de procuration est sollicité par la direction et en son nom.

Notes

1. Chaque porteur a le droit de nommer une personne ou une société de son choix, qui n'est pas tenue d'être un porteur, pour assister et agir en son nom à l'assemblée ou à toute reprise de l'assemblée en cas d'ajournement. Si vous désirez nommer une personne ou une société autre que celles dont les noms figurent aux présentes, veuillez inscrire son nom à l'endroit prévu à cette fin (voir au verso).
2. Si les titres sont immatriculés au nom de plus d'un porteur (dans le cas, par exemple, d'une propriété conjointe, de fiduciaires ou d'exécuteurs/de liquidateurs), toutes les personnes qui figurent sur l'immatriculation doivent signer le présent formulaire. Si vous votez au nom d'une société ou d'une autre personne, vous devez signer cette procuration en précisant votre capacité de signer, et vous pouvez être tenu de fournir des documents attestant que vous êtes habilité à signer cette procuration.
3. Ce formulaire de procuration doit être signé exactement selon le(s) nom(s) qui figure(nt) sur la procuration.
4. Si ce formulaire de procuration n'est pas daté, il sera considéré comme portant la date du jour de son envoi par la poste par la direction au porteur.
5. Le droit de vote afférent aux titres représentés par la présente procuration sera exercé conformément aux directives du porteur; en l'absence de directives, le droit de vote sera exercé comme le recommande la direction.
6. Le fondé de pouvoir exercera le droit de vote afférent aux titres représentés par la présente procuration en votant pour ou contre chacune des questions décrites aux présentes ou en s'abstenant de voter à l'égard de chaque question, selon le cas, conformément aux directives du porteur, en cas de tenue d'un scrutin, et, si le porteur a précisé un choix relativement à toute question, le fondé de pouvoir exercera le droit de vote afférent aux titres en conséquence.
7. Ce formulaire de procuration confère un pouvoir discrétionnaire à l'égard de toute modification apportée aux questions figurant dans l'avis de convocation à l'assemblée ou de toute autre question pouvant être soumise en bonne et due forme à l'assemblée ou à toute reprise de l'assemblée en cas d'ajournement.
8. Ce formulaire de procuration doit être lu conjointement avec les documents ci-joints, fournis par la direction.

Plier

Les procurations doivent nous parvenir avant 5:00 pm, heure de l'est, le 12 janvier 2016.

VOTEZ PAR TÉLÉPHONE OU PAR INTERNET 24 HEURES SUR 24 ET 7 JOURS SUR 7 !



Pour voter par téléphone

- Composez le numéro figurant CI-DESSOUS au moyen d'un téléphone à clavier.

1-866-732-VOTE (8683)



Pour voter par Internet

- Allez sur le site Web suivant : www.voteendirect.com
- Téléphone intelligent? Pour voter maintenant, scannez le code QR.



Pour recevoir des documents par voie électronique

- Vous pouvez vous inscrire pour recevoir les communications destinées aux porteurs de titres par voie électronique à l'avenir, en allant à www.computershare.com/courriel et en cliquant sur « Inscription à la transmission électronique ».

Si vous votez par téléphone ou par Internet, N'ENVOYEZ PAS ce formulaire de procuration par la poste.

Le vote par la poste peut constituer la seule méthode possible dans le cas de titres détenus au nom d'une société ou de titres à l'égard desquels le vote est effectué au nom d'une autre personne.

Le vote par la poste et le vote par Internet constituent les seules méthodes possibles lorsqu'un porteur désire nommer un fondé de pouvoir autre que les candidats de la direction dont les noms figurent au verso du présent formulaire.

Pour voter par téléphone ou par Internet, vous devez nous fournir votre **NUMÉRO DE CONTRÔLE** qui figure ci-dessous.

NUMÉRO DE CONTRÔLE



Nomination du fondé de pouvoir

Je/Nous, porteur(s) de Cogeco inc., (la « Société ») nomme/nommons par les présentes: Jan Peeters, président du conseil ou, en son absence, Louis Audet, président et chef de la direction ou, en leur absence, Christian Jolivet, premier vice président, affaires d'entreprise, chef des affaires juridiques et secrétaire

OU

Écrivez en caractères d'imprimerie le nom de la personne que vous nommez, s'il ne s'agit pas de l'un des candidats de la direction nommés aux présentes.

à titre de fondé de pouvoir pour assister à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société qui doit être tenue au Centre Mont-Royal, 2200, rue Mansfield, Salon Mont-Royal I, 4e étage, Montréal (Québec) mercredi, le 13 janvier 2016, à 11 h 45 (heure de Montréal) et à toute reprise de l'assemblée en cas d'ajournement et pour y voter et y agir en mon/notre nom, avec plein pouvoir de substitution et tous les pouvoirs que je/nous pourrais(ions) exercer si je/nous étai(s) personnellement présent(s) et, sans restreindre la portée de ce qui précède, instruit expressément ledit fondé de pouvoir, lors de tout scrutin, d'agir avec les actions détenues par moi/nous, comme suit :

LES RECOMMANDATIONS DE VOTE SONT INDIQUÉES EN **SURBRILLANCE**.

1. Élection des administrateurs

	Pour	Abstention		Pour	Abstention		Pour	Abstention
01. Louis Audet	☐	☐	02. Mary-Ann Bell	☐	☐	03. Elisabetta Bigsby	☐	☐
04. James C. Cherry	☐	☐	05. Pierre L. Comtois	☐	☐	06. Claude A. Garcia	☐	☐
07. Normand Legault	☐	☐	08. David McAusland	☐	☐	09. Jan Peeters	☐	☐

2. Nomination des auditeurs

Nommer Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l., comptables agréés, à titre d'auditeurs et octroyer au conseil d'administration l'autorisation de fixer la rémunération des auditeurs.

3. Démarche du conseil en matière de rémunération des dirigeants

Le conseil d'administration de la Société recommande de voter POUR la résolution consultative appuyant la démarche du conseil en matière de rémunération des dirigeants.

Le texte de la résolution consultative appuyant la démarche du conseil en matière de rémunération des dirigeants est présenté dans l'avis de convocation à l'assemblée annuelle.

4. Proposition d'un actionnaire A-1

Le conseil d'administration de la Société recommande de voter CONTRE la proposition d'un actionnaire A-1.

5. Proposition d'un actionnaire A-2

Le conseil d'administration de la Société recommande de voter CONTRE la proposition d'un actionnaire A-2.

Le texte des propositions d'actionnaire est présenté à l'annexe A de la circulaire d'information.

Signature(s) autorisée(s) - Cette section doit être remplie pour que vos instructions soient exécutées.

Je vous autorise/Nous vous autorisons à agir conformément aux directives figurant ci-dessus. Je reconnais/Nous reconnaissons que ces directives remplacent toute directive qui a pu être donnée antérieurement à l'égard de l'assemblée. Si aucune directive n'est indiquée ci-dessus quant au vote, le fondé de pouvoir votera comme le recommande la direction.

Signature(s)

Date

JJ / MM / AA

États financiers intermédiaires – Cochez cette case seulement si vous désirez recevoir les états financiers intermédiaires et le rapport de gestion par la poste.

☐

États financiers annuels – Cochez cette case seulement si vous désirez recevoir les états financiers annuels et le rapport de gestion par la poste.

☐

Circulaire de sollicitation de procurations – Cochez cette case seulement si vous voulez recevoir la circulaire de sollicitation de procurations par la poste pour la prochaine assemblée des porteurs de titres.

☐

Vous avez accès aux états financiers et rapports de gestion trimestriels et annuels (respectivement les rapports trimestriels et le rapport annuel) de Cogeco inc. sur le site www.sedar.com et sur le site www.cogeco.com. À moins que vous nous indiquiez que vous désirez les recevoir par la poste en cochant la case appropriée ci-haut et retournez ce formulaire, nous supposons que vous NE DESIREZ PAS recevoir les rapports trimestriels et le rapport annuel en 2016 et nous vous remercions de nous aider ainsi à réduire les coûts et protéger l'environnement. À titre de rappel, vous pouvez vous inscrire pour recevoir les communications destinées aux porteurs de titres par voie électronique à l'avenir, tel que décrit au recto.



CKJQ

183645

AR1

